



## ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

### Organisation des journées gratuites de ski au bénéfice des élèves des écoles, lycées et Université de Savoie

N/Ref : EL/AC/ASS/N° 1 2020-2021

Domaines Skiables de France - Section Savoie nous a confirmé qu'il reconduisait l'offre de forfaits gratuits pour les scolaires savoyards.

L'Association Savoyarde des Classes de Découvertes assure chaque année la coordination de cette action. Dorénavant et compte tenu des décisions prises en conseil d'administration, il sera désormais nécessaire d'adhérer à notre association pour bénéficier du dispositif « forfaits offerts par Domaines Skiables de France - Section Savoie » dans les conditions citées en annexe 2. Voir en annexe 1, les conditions d'adhésion à l'A.S.C.D.

Nous vous proposons le choix entre des groupes de stations géographiquement proches et non des stations précises. Vous voudrez bien respecter cette recommandation et ne nous indiquer que **LE NUMERO DU GROUPE** de stations choisies.

Si vos groupes d'élèves dépassent 150 participants, vous ne pourrez opter que pour Courchevel et le Mottaret.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'il n'y aura pas de possibilités de changement dès qu'une station vous aura été attribuée.

Nous demandons aux responsables des sorties de chaque établissement de respecter strictement les dates d'envoi des différents documents et de veiller le jour de la sortie à ce que les **groupes soient organisés** et les effectifs maximum marqués sur les fiches de liaison respectés. Un bon déroulement de l'ensemble des opérations est nécessaire pour espérer la reconduction des avantages qui nous sont consentis.

Le tableau ci-joint est à renvoyer à l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes pour le **VENDREDI 2 OCTOBRE 2020** délai de rigueur. Passé cette date, aucune fiche d'inscription ne sera retenue.

### CONSIGNES PARTICULIERES

- Nous précisons que, dans l'organisation, il doit être prévu :
  - un accompagnateur minimum par groupe de douze enfants maximum.
  - un accompagnateur supplémentaire, sans responsabilité de groupe pour des groupes de plus de 50 enfants est recommandé.
  - pour les élèves du 1er degré public, il est nécessaire de se conformer aux règles sur les sorties scolaires et de se référer aux recommandations concernant le ski alpin.
- D'exclure les périodes du Samedi 6 Février 2021 au Dimanche 7 Mars 2021.
- Chaque année, la grande majorité des inscriptions se situe durant le mois de mars, ce qui provoque une saturation, c'est pourquoi nous vous demandons de vous inscrire le plus possible pour le mois de Janvier et le début du mois de Février.**

## Annexe 1 - Conditions d'adhésion

Le conseil d'administration du 15 Juin 2011 a décidé la mise en place d'une adhésion pour toutes les écoles ou établissements faisant appel aux services de l'A.S.C.D. et ceci afin de répondre aux exigences règlementaires stipulant qu'une association ne peut offrir ses services qu'à ses adhérents.

Par conséquent, pour valider votre ou vos demandes de sorties gratuites, **merci de bien vouloir nous faire parvenir l'imprimé d'inscription de vos sorties, accompagné du bulletin d'adhésion et du chèque d'adhésion à l'ordre de l'A.S.C.D.**

- **Pour le 1<sup>er</sup> degré :**

Association support finançant la sortie de ski

- pour une école de 1 à 2 classes 11.00 €
- pour une école de 3 à 7 classes 16.50 €
- pour une école de 8 classes ou plus 22.00 €

- **Pour le second degré :**

- pour un EPLE de moins de 400 élèves 22.00 €
- pour un EPLE de 400 à 500 élèves 27.50 €
- pour un EPLE de plus de 500 élèves 33.00 €

## Annexe 2 - Règles d'attribution

Il a été décidé avec les Domaines Skiabiles de France - Section Savoie les modalités suivantes d'attribution des forfaits :

***Pour qui ?***

Pour les EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement), écoles publiques, Université de Savoie et établissements privés du premier et second degrés de la Savoie.

***Quoi ?***

Une journée par élève.

***Quand ?***

Dans le temps scolaire :  
. lundi, mardi, jeudi, vendredi pour les écoles  
. mercredi pour les collèges  
. lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi pour les lycées et l'université.

***Comment ?***

Dans des conditions d'enseignement. Tous les groupes sont encadrés par des professionnels ou des enseignants. Des parents agréés par l'Inspection Académique de la Savoie (pour le 1<sup>er</sup> degré) peuvent participer à cet encadrement.

**Aucune dérogation à ces critères d'attribution ne pourra être accordée afin de permettre un fonctionnement serein et pérenne de ce dispositif.**